

13 mars 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019–11

Madame / Monsieur

NOTIFICATION DE LA 2^{EME} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT SUR LES DCP DES ORGP THONIERES

En 2017, la première réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières s'est tenue à Madrid, en Espagne. Le Comité directeur du processus de Kobe avait, au préalable, identifié les bénéfices de coordonner les travaux des ORGPt sur les questions liées aux DCP et la nécessité d'organiser une réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGPt. Le haut niveau de participation à la première réunion reflétait le vif intérêt des parties prenantes à ce sujet.

La Commission Interaméricaine du Thon Tropical (CIATT) a été désignée pour organiser et convoquer une deuxième réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières, qui se déroulera à San Diego, en Californie, aux États-Unis du 8 au 10 mai 2019.

Je souhaiterais attirer votre attention sur le courrier ci-joint, émanant du Directeur de la CIATT, et incluant des informations sur le format de la réunion, la logistique et un ordre du jour provisoire.

Assistance pour participer à la réunion

Deux représentants (un scientifique et un gestionnaire) de membres d'États en développement d'une ORGP ayant des pêcheries thonières sous DCP sont éligibles à recevoir une aide financière, provenant des fonds fournis par l'Union Européenne à des fins de participation à cette réunion.

Pour tout complément d'informations et toute question et démarche concernant cet événement,

Veuillez contacter la CIATT à l'adresse mgalvan@iattc.org

Cordialement

Christopher O'Brien Secrétaire exécutif

Attachments:

• Courrier du Directeur de la CIATT

Distribution

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. Parties coopérantes non-contractantes: Liberia, Sénégal. Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie: Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email

COMISION INTERAMERICANA DEL ATUN TROPICAL INTER-AMERICAN TROPICAL TUNA COMMISSION

8901 La Jolla Shores Drive, La Jolla CA 92037-1509, USA – www.iattc.org Tél: (858) 546-7100 – Fax: (858) 546-7133 – Directeur : Guillermo Compeán

> le 4 mars 2019 Réf.: 0075-700

M. Christopher O'Brien Secrétaire exécutif Commission des Thons de l'Océan Indien. Le Chantier Mall (2nd floor), PO Box 1011 Victoria, Mahé, Seychelles

Cher collègue,

Je vous écris faisant suite au courrier que le président de l'IATTC et moi-même avons envoyé le 11 décembre 2018 en ce qui concerne l'organisation de la réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières, qui doit se dérouler à San Diego, en Californie, aux États-Unis, sous la présidence du Dr. Josu Santiago.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer vos membres que le Groupe se réunira du 8 au 10 mai et de leur rappeler que deux représentants (un scientifique et un gestionnaire) de chaque Membre en développement (de l'une ou de plusieurs ORGP thonières) ayant des pêcheries thonières sur DCP pertinentes recevront une aide financière pour assister à la réunion grâce aux fonds fournis par l'Union Européenne.

Afin d'entreprendre les démarches nécessaires à ce titre, les membres intéressés doivent contacter Mme Monica Galvan à l'adresse mgalvan@iattc.org.

Comme demandé par le Président du Groupe, les informations suivantes doivent également être diffusées à vos membres.

- <u>Format de la réunion</u>: À l'exception de la session au cours de laquelle les conclusions et recommandations seront discutées et adoptées, la réunion se tiendra de manière informelle afin que les discussions sur les questions techniques et scientifiques soient plus ouvertes et productives.
- Des <u>coordinateurs</u> désignés mèneront les différentes questions à l'ordre du jour. Chaque coordinateur ou expert désigné réalisera une présentation « liminaire » et soumettra à l'avance un document récapitulatif soulignant les principales questions en vue de préparer et de stimuler la discussion. Ce document devrait inclure une liste de références couvrant toutes les ORGPt. Une liste de « thèmes de discussion » sera également élaborée avant la réunion et en consultation avec les participants identifiés du groupe de travail pour faciliter la discussion.

• En ce qui concerne les <u>documents et les présentations</u>, les participants sont invités à soumettre tous les documents qu'ils jugent opportuns. Le président et les animateurs des sujets de discussions, en consultation avec les participants identifiés du groupe de travail, détermineront les documents qui seront présentés oralement ainsi que le laps de temps précis accordé pour leur présentation.

Les directives pour les auteurs des documents seront préparées et transmises d'ici le 15 mars, au plus tard, tout comme une plateforme en ligne pour leur permettre de soumettre les résumés. La date limite de soumission de ces documents est fixée au 31 mars pour les titres et résumés et au 30 avril pour les documents complets.

Enfin, je vous prie de bien vouloir diffuser également l'ordre du jour provisoire ci-joint.

En vous remerciant vivement pour votre collaboration,

Cordialement,

Guillermo Compeán Directeur

Deuxième réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières

Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Examen des avancées dans les grands domaines d'action pour le GT conjoint sur les DCP des ORGPt, identifiés lors de la 1^{ère} réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières
- 4. Examen des mesures de gestion actuelles relatives aux DCP
- 5. Définitions des termes liés à la pêche sur DCP, notamment ceux liés à la science et la gestion des DCP
- 6. Normes et formats minimum visant à optimiser et harmoniser la collecte des données sur les DCP et définition de systèmes permettant de quantifier avec précision le nombre de DCP et de bouées actives
- 7. Marquage et suivi des DCP
- 8. Indicateurs des pêcheries sur DCP
- 9. Avancées concernant les informations scientifiques sur les DCP et recherche en cours dans les différentes ORGP
- 10. Impacts des DCP dans les pêcheries thonières et récents développements en matière d'atténuation
- 11. Initiatives en cours et futures pour la durabilité des pêcheries sur DCP
- 12. Domaines de collaboration future inter-ORGP sur les DCP
- 13. Autres questions
- 14. Recommandations
- 15. Adoption du rapport et clôture